THEME/CHAPITRE	ELEMENTS PRINCIPAUX DU DIAGNOSTIC	ENJEUX IDENTIFIES	ORIENTATIONS DU PADD
Chapitre 1 **Reims, Ville rayonnante du pôle métropolitain**	**Le G10, un territoire vécu :** → Un passé historique partagé → Un espace de développement se composant de 10 villes et agglomérations, réparties dans 3 départements → De fortes relations en matière d'emploi, d'habitat, de formation, de santé, de culture, sport, de loisirs, de tourisme, d'offre commerciale… **La proximité du Bassin Parisien, une réalité :** → Le G10 inscrit sa dynamique de développement en étroite osmose avec celle du Bassin Parisien, de l'Ile de France et de Paris capitale (connexions…) **Un Réseau d'Infrastructures de Grande Portée :** → Déplacements ferrés en hausse depuis l'arrivée du TGV Est en 2007 → Réseau autoroutier développé → Transport fluvial des marchandises peu développé mais à potentiel **Une grande richesse patrimoniale :** → 60 monuments historiques → Plus de 200 immeubles et 10 séquences urbaines protégées au PLU → Volonté de mise en valeur du patrimoine et de l'espace public : mise en lumière des bâtiments et places, charte des espaces urbains, reconquête de la TUR **Des potentialités touristiques** → Richesse patrimoniale par exemple la Cathédrale : 1.2 millions de visiteurs …) → Progression du tourisme d'affaire (chiffres du centre des congrès) → 740 000 touristes accueillis dans les hôtels de Reims soit 120 millions d'euros de chiffre d'affaires → Filière qui représente 5.7% des emplois privés de l'agglomération → De nombreux évènements culturels, sportifs de notoriété nationale voire européenne → Notoriété internationale de la filière Champagne	**⇨ Conforter les grandes fonctionnalités métropolitaines** ◆ **Composer un espace métropolitain pour atteindre la taille critique d'une véritable métropole nationale voire européenne** ◆ **Positionner Reims et le G10 en rééquilibrage entre le Grand Paris et les métropoles du Grand Est** ◆ **Renforcer la grande mobilité en favorisant les modes de déplacements les moins polluants** ◆ **Poursuivre la protection et la valorisation du patrimoine rémois** ◆ **Poursuivre la mise en valeur pour tous de l'espace public :** reconquête des places urbaines, accessibilité de l'espace public ◆ **Créer de l'identité pour l'espace public à travers une charte des espaces publics** ◆ **Offrir une visibilité nationale et internationale**	► **Renforcer les relations avec le milieu rural environnant** *:* liaisons paysagères/préservation des lisières urbaines via une ceinture verte, création d'infrastructures notamment pour les déplacements doux… ► **Devenir un espace de projets et d'innovation** : université, recherche… ► **Créer les conditions d'accueil et de maintien des habitants et des entreprises** ► **Développer les grandes mobilités** pour relier la métropole (ferroviaire, routier, multimodalité …) au G10, au Bassin Parisien et au Grand Est ► **Développer l'intermodalité dans le transport des personnes et des marchandises en favorisant les modes de déplacements les moins polluants** ► **Poursuivre la protection du patrimoine architectural rémois, notamment industriel :** immeubles, séquences urbaines. ► **Permettre la réappropriation de la ville par ses habitants, en leur restituant l'espace public, et ce quelque soit leurs âges ou leurs mobilités** : réaménagement des places, transformation progressive de la traversée autoroutière en boulevard urbain… ► **Encourager la démarche de Conception universelle de l'espace public,** dépassant le simple respect des normes et prenant en compte la diversité des usages et des usagers pour créer un espace de vie adapté au bien-être de tous ► **Renforcer la vocation touristique de Reims** (équipements, mise en valeur du patrimoine….) ► **Développer l'offre à destination des touristes (**hôtels, restaurants, équipements culturels…), notamment pour le tourisme d'affaires

Chapitre 2 **Reims, Ville de la connaissance**	**Diversification des filières universitaires :** → 27 000 étudiants inscrits actuellement dans les différentes filières existantes à Reims. → Accueil de nouvelles filières universitaires : Sciences Po, Supinfo, l'Institut de formation en masso-kinésithérapie, l'Ecole Centrale Paris et d'AgroParisTech. → Sciences Po accueillera à terme 1 800 étudiants (80 actuellement), l'Ecole supérieure d'art et de design (Esad) vise les 250 élèves, et l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Reims (ESIReims,ex-Esiec), 400. Reims Management School (RMS) poursuit également sa croissance ainsi que l'Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) **Passerelle université-entreprises :** → pôle IAR/ université → Pôle régional d'enseignement des métiers industriels de Champagne-Ardenne : 8 000 stagiaires par an → Design/ entreprises	**⇨ Devenir une grande ville universitaire** **◆ Accueillir au moins 10 000 étudiants de plus dans les dix prochaines années**	**► Appuyer le projet de grand campus à Croix-Rouge** **► Renforcer l'offre d'enseignement supérieur** à Reims **► Favoriser la formation aux métiers industriels** **► Développer les structures d'appui aux entreprises ainsi que les filières porteuses et innovantes**
Chapitre 3 **Reims, Ville des proximités**	**Une multiplicité des équipements :** → mais disparités dans la facilité d'accès aux services, équipements et commerces entre les quartiers (par exemple entre Centre-ville, Châtillons…) → Les populations faisant le plus appel aux équipements de la collectivité sont les plus jeunes (crèches et écoles) et les plus de 65 ans (équipements de santé) → Concentration importante des écoles maternelles sur Croix Rouge, Wilson, Maison Blache et Europe → Saturation de certains équipements scolaires en fonction des tranches âges → Un réseau diffus d'équipements sanitaires et sociaux → Répartition homogène des crèches et nombreuses structures d'accueil de la petite enfance → Services sociaux situés massivement sur le Centre Ville et dans les quartiers dont les revenus sont les plus élevés → Effet structurant des médecins et pharmacies le long des axes du tramway → Une diversité des services publics → Des équipements culturels dont la diffusion investit les quartiers	**⇨ Renforcer les proximités** **◆ Mieux répondre et adapter l'offre d'équipements et services aux besoins sociaux liés au vieillissement, à la place des jeunes dans la ville, la place des personnes handicapées, l'accueil des gens du voyage** **◆ Mieux répartir les équipements en fonction des évolutions démographiques, économiques et sociologiques** **◆ Mailler le territoire rémois en équipements et services de proximité : « pour le tout tout près » /** **◆ Rechercher l'équilibre entre rationalisation des investissements et proximité du service** **◆ Affirmer l'armature commerciale rémoise**	► Créer une **ville « proche et durable »** **► Préserver l'attractivité et étendre les vocations du centre-ville** commercial, culturel, sportif… **► Créer des pôles de quartiers et conforter ceux qui existent** **► Créer de nouvelles centralités par l'intensification des quartiers** **► Moderniser les commerces et services de proximité** **► Adapter et optimiser la diversité de l'offre en équipements** **► Mailler les équipements répondant aux spécificités des quartiers** **► Permettre le retour en ville des personnes âgées et des ménages actifs demandeurs d'équipements à destination de la petite enfance, de la scolarisation, des équipements sportifs et culturels périscolaires**

Chapitre 3 **Reims, Ville des proximités** **(suite)**	**Zoom Commerce** (*Source = SDUC, CVL, 2011) :* ➔ Une ville-centre exceptionnellement forte ➔ Un risque de fragilisation de la zone de chalandise de Reims lié au renforcement et à l'autonomisation des agglomérations intermédiaires ➔ Un renforcement qui passera par la capacité de la métropole à attirer de nouvelles populations, avec un rééquilibrage au niveau des actifs et des CSP intermédiaires et aisées ➔ Des leviers forts pour une nouvelle attractivité et de réels atouts en termes de patrimoine, de développement des pôles de recherche, d'université et de grandes écoles, de desserte transports en commun (TGV, tramway)… ➔ Une densité commerciale déjà très importante pour la ville-centre ➔ Une périphérie qui concentre l'essentiel du développement commercial mais qui se compose de polarités très hétérogènes ➔ Une recomposition de l'appareil commercial qui fragilise certaines zones : enseignes en doublon, zones créées par juxtapositions successives, zones obsolètes et en danger, qui risquent de multiplier les problématiques de friches commerciales ➔ Un centre-ville rayonnant à l'échelle métropolitaine mais progressivement concurrencé, notamment sur des secteurs d'activité qui lui sont habituellement spécifiques : culture, loisirs, équipement de la personne… ➔ Des quartiers qui apparaissent comme une échelle «oubliée» du développement commercial	**⇨ Définir une stratégie efficace afin d'augmenter l'attractivité commerciale de la métropole rémoise** : ◆ **A l'échelle de l'agglomération :** - spécialisation des polarités commerciales, - valorisation des concepts inédits et innovants, - nouvelles tendances de consommation… ⇨ **favoriser les implantations à forte valeur ajoutée, qui contribueront au renforcement du rayonnement métropolitain et de la zone de chalandise de l'appareil commercial rémois**. ◆ **A l'échelle du centre-ville de Reims :** ⇨ **renforcer le centre-ville**, pour que cette polarité retrouve son rôle de cœur d'animation et culturel de la métropole ◆ **A l'échelle des quartiers** - la proximité, - la promotion de nouvelles mobilités et la limitation des déplacements automobiles, - la maîtrise de la consommation de foncier liée au développement de nouveaux projets en dehors de toute continuité bâtie, - la valorisation des formes de commerce porteuses de lien social (proximité, marchés, structures coopératives…) ou d'innovation (e-commerce…). ⇨ **développer l'offre de proximité et compléter le maillage des pôles de quartiers**.	**Assurer un développement durable du commerce.** ► **A l'échelle de l'agglomération : Engager un programme ambitieux de requalification commerciale et urbaine** des polarités périphériques les plus fragiles et les plus obsolètes : repositionnement thématique des zones, mise en place d'une signalétique commune et hiérarchisée en lien avec le règlement de publicité, requalification des espaces publics, délimitation de cheminements, amélioration de la desserte en TC, ouverture sur les quartiers environnants… ► **A l'échelle du centre-ville de Reims : Consolider le rayonnement métropolitain** du centre-ville et son identité commerciale et culturelle : étendre le centre-ville ; **favoriser la mise en place d'innovations pour la logistique urbaine : réflexion sur le dernier kilomètre.** ► **A l'échelle des quartiers : Renforcer le maillage des polarités de quartier** par le développement d'une offre de commerces et de services de proximité.

Chapitre 3 **Reims, Ville des proximités** **(suite)**	**Les mobilités de proximité :** **Flux de déplacements :** → Mobilité parmi les plus importantes des agglomérations françaises = 4,04 déplacements/jour/personnes en 2006 → Entre 1997-2006 : majorité des déplacements en voiture mais progression de la marche à pied, stagnation de la part des transports en commun → Saturation du réseau routier à l'interface du centre-ville et aux abords de la traversée urbaine **Stationnement :** → Extension de la zone de stationnement payant en février 2012 → Problème de stationnement dans les faubourgs **Transports collectifs :** → Refonte du réseau en 2011 avec la mise en service du tramway → Réseau à 2 vitesses : bus / tramway **Modes Doux :** → Vélo : mise en place progressive du schéma directeur cyclable → Hausse supposée des déplacements vélos depuis 2006 **Sécurité :** → Entre 2005 et 2009, 647 accidents concernant 1 111 véhicules, 847 victimes, dont 24 tuées, dont 7 piétons, et 823 blessées, dont 298 blessées hospitalisées. **Accessibilité :** → PDU : objectif de meilleure accessibilité au réseau de transports en commun pour les PMR, les personnes malvoyantes… → Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics annexé au PLU : priorités = accessibilité des équipements dans le périmètre d'influence tramway, accessibilité de la liaison hyper-centre/Saint-Remi et pôle Saint-Remi, accessibilité de toutes les nouvelles voiries (trottoir 1,40m mini, pistes cyclables…) → Accessibilité des ERP	◆ **Améliorer l'accessibilité à l'agglomération et répondre aux futurs besoins accrus en déplacements en encourageant le report modal** ◆ **Anticiper les besoins en déplacements liés au projet Reims 2020 :** nouveaux secteurs de développement, déplacements doux dans le Grand Parc de Champagne… ◆ **Assurer la sécurité dans les déplacements** ◆ **Favoriser la desserte en transports collectifs via :** .la densification du tissu urbain et la reconquête des espaces mutables aux abords des lignes structurantes du réseau de transports collectifs .la création de nouvelles centralités et la recherche de mixité autour des lignes structurantes du réseau de transport urbain .le développement de l'intermodalité ◆ **Développer les modes doux via:** .l'identification préalable, à l'échelle de la ville, de cheminements cyclables confortables et sécurisés .la prise en compte des modes doux dans l'aménagement des nouvelles opérations d'urbanisme .la reconquête des continuités vertes ◆ **Renforcer la politique de stationnement via:** .la mise en place d'obligations de création de stationnement différenciées suivant les secteurs à urbaniser, en fonction notamment du niveau de desserte des transports collectif .le maintien d'obligations de création de stationnement pour les deux roues .la réflexion sur de nouvelles formes de stationnement dans les quartiers à vocation résidentielle ou mixte ◆ **Poursuivre l'apaisement de la circulation sur la traversée urbaine de Reims** ◆ **Améliorer l'accessibilité à la voirie, aux espaces publics et aux bâtiments** **Zoom sur les objectifs multimodaux pour le centre-ville :** ◆ **Apaiser le centre-ville pour y permettre une meilleure intégration des modes doux**, en intervenant sur le trafic, l'espace public et en favorisant un franchissement facilité des boulevards ◆ **Promouvoir une accessibilité alternative à l'autosolisme et une meilleure circulation des bus** à l'intérieur du centre-ville / **Optimiser la circulation des transports en commun**	► **Promouvoir la sécurité et la mise en valeur de l'espace public** ► **Poursuivre les actions d'amélioration de l'accessibilité à la voirie, aux espaces publics et aux bâtiments** ► **Renforcer l'accessibilité et le confort des transports en commun** ► **Mettre en place le schéma directeur des pistes cyclables** ► **Accorder une place plus confortable aux piétons** ► **Anticiper et limiter les besoins de déplacements liés aux zones en développement (mixité urbaine), en intégrant tous les modes de déplacements** ► **Mettre en cohérence les caractéristiques et les usages principaux des différentes zones du PLU avec le traitement des accès et les normes de stationnement imposés / Dimensionner l'offre de stationnement pour inciter au report modal** ► **Anticiper la mutualisation du stationnement dans les projets d'ensemble** ► **Poursuivre l'évolution de la politique de stationnement sur domaine public** (extension de la zone payante) ► **Réaffirmer la continuité des rocades**

Chapitre 4 **Reims, Ville attractive**	**Economie** **Démographie de l'emploi : les actifs** → Reims attire plutôt les jeunes, des actifs et des locataires et tend à perdre les ménages actifs de la classe moyenne **Migrations domicile-travail (étude INSEE 2010) :** → Sur les 75 170 actifs résidant dans Reims, près de 77% y. travaillent → 95 000 actifs travaillant à Reims, environ, dont soit 86,5% issus de l'aire urbaine de Reims et 68,4% domiciliés dans l'une des communes de Reims Métropole. → Forts échanges avec Epernay, Fismes, Châlons-en-Champagne → 58% des déplacements sont effectués en voiture pour les trajets compris entre 1 et 2 kilomètres **Une embellie de l'emploi à nuancer :** → Progression en 10 ans - du taux d'activité : passant de 55,4% à 57,1% - de l'indicateur de concentration d'emplois des 15 ans ou plus : de 121,3% à 128% → Un taux de chômage important (14,9% en 2009) **Une tertiarisation de l'emploi (2009) :** → 45,7% d'emplois dans le commerce → 36,8% d'emplois dans l'administration publique (maintien par rapport à 1999) → 11,6% d'emplois dans l'industrie (désindustrialisation : 1999 avec 15%) → 5,4% d'emplois dans la construction → 0,5% d'emplois dans l'agriculture (maintien par rapport à 1999) **En 2011, un taux de création des entreprises de 16,9% :** → 20,5% d'emplois dans la construction → 18,2% d'emplois dans le commerce → 12,3% d'emplois dans l'industrie → 11,6% d'emplois dans l'administration publique **11 696 établissements actifs dont :** → 57,11% de 0 salarié → 32,22% de 1 à 9 salariés → 4,95% de 10 à 19 salariés → 3,20% de 20 à 49 salariés → 2,51% de 50 salariés et plus	**⇨ Affirmer la dynamique, l'attractivité et le rayonnement de Reims** ◆ **Retrouver le plaisir d'habiter en ville** ◆ **Capter et maintenir la population** ◆ **Valoriser et développer les pôles économiques** ◆ **Maintenir un niveau d'emplois sur le territoire rémois** ◆ **Moderniser et réaménager les zones anciennes afin de limiter l'extension de l'urbanisation nouvelle** ◆ **Concevoir l'offre à venir en intégrant toutes les composantes d'un développement plus durable** ◆ **Favoriser un développement équilibré dans le cadre d'une échelle plus large afin d'éviter à terme de sérieux problèmes de cohérence dans l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans l'articulation des transports** ◆ **Encourager la dynamique de création d'entreprises et d'emplois** ◆ **Offrir les opportunités foncières et immobilières permettant l'accueil de nouvelles activités et le développement des activités existantes**	► **Renforcer le potentiel économique rémois** ► **Conforter et développer la mixité urbaine par la diversification de l'offre en habitat et le maintien d'une offre résidentielle** ► **Développer l'attractivité rémoise par un rééquilibrage des migrations entre la ville et son bassin de vie** ► **Autoriser le développement de programmes d'accession libre et mixer les types d'habitat** en favorisant une répartition entre accession sociale et locatif social ► **Diversifier le tissu économique local** (industrie, artisanat, tertiaire, commerce, agriculture, services …) ► **Conforter les filières économiques existantes** ► **Encourager les filières économiques émergentes (design, …) ou à fort potentiel (agroressources, santé-beauté, éco bâtiment, …)** ► **Permettre le développement de la recherche et des filières de formation** / Offrir des formations d'avenir ► **Maintenir les jeunes diplômés sur le territoire**, impliquant un effort important déployé en matière d'emplois, de logements adaptés et d'animation ► **Mettre en œuvre une politique foncière et immobilière** pour accueillir de nouvelles activités économiques ► **Réhabiliter les zones d'activités existantes devenues obsolètes** ► **Pérenniser en partie les zones d'activités existantes, permettant notamment l'accueil d'activités industrielles, non compatibles avec la proximité d'habitations** ► **Accompagner les mutations des zones d'activités économiques existantes**

	Une progression pérenne du stock d'établissement → Progression du stock d'établissement 2003 : 7826 à 9569 en 2011 (soit +22.3%) → 63% des établissements du bassin rémois sont sur Reims, qui n'arrive en termes de ratios d'établissement pour 100 actifs à la 36ème place du SCoT rémois. → Forte attractivité de l'agglomération pour les activités financières et d'assurances, puis les activités immobilières → 65% des établissements de + de 200 salariés sont localisés à Reims (hypermarché, nettoyage, activités hospitalières …) **Une dynamique de création d'établissement** → Stabilité des établissements avec une tendance à la volatilité : 34.1% des établissements créés avant 2001, entre 2002-2005 : 14.5%, entre 2006-2010 : 37.9% et en 2011 : 13.5% → Peu de succès du statut auto-entrepreneur dans la Ville (-4.7% entre 2007-2009). Statut particulièrement fleurissant dans le rural. **Zoom sur les quartiers** → Le centre-ville reste la principale zone économique (1 établissement sur 3 et plus d'1 création sur 4) → 30% des établissements et des créations se concentrent sur Barbâtre/St Remi/Verrerie, Cernay/Epinettes/Jamin/Jaurès, Charles Arnould/Clairmarais → Taux de création d'établissement plus fort sur les quartiers Sud/Ouest et à l'Est de la Ville (ex : taux de création de 25 % à Croix Rouge, Wilson …) → Densification du tissu économique : 618 établissements supplémentaires en 2009 **Une paupérisation croissante des populations :** → Baisse du revenu moyen par foyers fiscaux bien que la part des foyers fiscaux à très bas revenu (entre 0 et 9400€ annuel) ait diminué entre 2007-2009 → Revenu fiscal moyen : 20181 € (au niveau national 22708 €) ; part de foyers fiscaux non imposables de 47% (45,3% au niveau national) → Les allocataires de la CAF (RSA, APL, AAH …) se localisent majoritairement sur Reims notamment à Châtillons, Croix Rouge-Hauts de Murigny. Il en est de même pour la CMU dont les bénéficiaires sont en majorité des femmes (Croix Rouge, Châtillons, Epinettes …)		

Chapitre 4 **Reims, Ville attractive (suite)**	**Reims, Ville numérique** **Aménagement numérique régional :** → seuls 15% des lignes téléphoniques n'étaient pas éligibles en 2010 à un débit de plus de 2 Mb/svi, ce qui est proche du taux national (13%) (« haut débit » = supérieur à 512 kbps). → Le nombre de zones blanches est plus important en Champagne-Ardenne qu'en moyenne nationale. → Cette situation est hétérogène selon les départements, la Marne étant la mieux desservie. **Internet dans la Marne :** → En 2010, 7 communes sur 10 sont desservies par des débits ADSL à peine suffisants → En 2011, l'agglomération de Reims apparaît bien desservie par des débits ADSL supérieurs à 2 Mbit/s, pouvant même aller jusqu'à 25 Mbit/s, ce qui permet d'offrir aux abonnés raccordés à un répartiteur (NRA) équipé en conséquence la TV sur ADSL, exigeant au moins 5 Mbit/s. **Une ville de Reims exemplaire avec le réseau de fibre optique Jupiter** **Une charte locale collectivités-bailleurs** : des engagements de « bonne conduite » et de concertation	◆ **Poursuivre le développement numérique local**	► **Maintenir et développer l'exemplarité rémoise en matière numérique** : poursuivre le raccord des nouvelles entreprises et zones d'activités au réseau de fibre optique ► **Etendre le réseau Jupiter**

Chapitre 5 **Reims, Ville solidaire**	**Démographie et structuration de la population :** → Perte démographique : -3 681 habitants en entre 1999-2007 → Compensation de la perte démographique par la périurbanisation et étalement urbain dans l'aire urbaine → Nombre de ménages en hausse dont la structure évolue : + 5 175 ménages entre 1999-2007. → les ménages d'une seule personne se concentrent sur Reims (48%). → Tendance au vieillissement mais une résistance relative due à une hausse des classes les plus jeunes : Reims, ville particulièrement jeune avec 39% de sa population âgée de moins de 26 ans **Une production pérenne en logement :** → +3400 logements entre 1999-2007 malgré une perte de population de 3700 habitants et une augmentation du nombre de ménage → Ralentissement de la production en logement : +705 logements (1990-2003), +290 logements entre 2004-2006 **De nombreux logements collectifs :** → 948 logements collectifs contre 35 logements individuels commencés en 2009 **Un taux de vacance en progression :** → 6,32% mais taux le plus bas du département **Un parc social imposant :** → + de 40% des résidences principales rémoises → 53,4% de logements locatifs de la Marne → 26% de logements locatifs privés (parc locatif privé est un parc social de fait) → 26,2% de propriétaires / 71,6% de locataires dont 41% de logements locatifs → paupérisation des occupants du parc locatif **Une forte mobilité résidentielle :** → une mobilité intramuros : Plus de la moitié des ménages ont changé de logement depuis 1990, surtout en centre-ville élargi et une partie des faubourgs comme Laon, Saint Anne. Rotation des ménages plus forte dans le centre-ville où la majorité des habitants a emménagé depuis moins de 15 ans ; moindre mobilité des ménages dans les quartiers HLM, ce qui pose le problème du vieillissement des populations et des effectifs scolaires dans ces quartiers	◆ **Maintenir la population** ◆ **Attirer de nouveaux habitants : attirer 10 000 nouveaux habitants sur l'agglomération rémoise d'ici 2020** ◆ **Répondre aux besoins en logements d'une ville compacte et marquée par le logement social** ◆ **Mieux répartir l'offre en logement** ◆ **Définir les objectifs des trois mixités (fonctionnelle, générationnelle et sociale)**	► **Conforter et développer la mixité urbaine par la diversification de l'offre en habitat et le maintien d'une offre résidentielle diversifiée** ► **Anticiper la programmation des logements par un accompagnement en services, équipements et infrastructures** ► **Autoriser le développement de programmes d'accession libre et mixer les types d'habitat** en favorisant une répartition entre accession sociale et locatif social ► **Adapter la production en logement en fonction des revenus et de la composition des ménages** ► **Rééquilibrer l'offre en logements** ► **Développer l'offre locative sociale dans le diffus** ► **Favoriser l'accession sociale à la propriété** ► **Proposer une gamme de logements en adéquation avec les revenus et le rythme lié au monde estudiantin** ► **Développer l'offre en logement adaptés aux personnes à mobilité réduite et/ou en structures d'accueil** ► **Accompagner la sédentarisation des Gens du Voyage :** développer l'offre d'habitat adapté pour les Gens du Voyage semi-sédentaires ; accompagner les familles en voie de sédentarisation, sur le long terme ► **Promouvoir les formes urbaines intermédiaires et individuelles** ► **Encourager les modes d'habitat intergénérationnel** ► **Assurer la qualité des logements :** privilégier les logements traversants avec des espaces de vie extérieurs (balcons, terrasses) ► **Favoriser la densification notamment aux abords des dessertes en transport en commun**

	→ périurbanisation croissante : élargissement de l'aire urbaine (63459 habitants dans l'agglomération contre +2354 habitants sur l'aire urbaine) **Un renouveau du marché de logements existants :** → Accompagnement de la rénovation du parc existant → De nombreux projets de renouvellement urbain (taux de reconstruction de l'offre sociale : 94%) **Un marché immobilier confronté à la rareté :** → Le neuf : un marché étroit accompagné de prix élevés → L'ancien : un marché dynamique stimulé par la faiblesse du neuf. Entre 2003-2008 : -42% de transaction dans l'individuel ancien → Une politique de mise en vente du parc HLM qui s'accentue **Des besoins spécifiques en habitat :** → Une offre existante mais jugée insuffisante → Des revenus faibles, véritable frein à l'accès au logement notamment pour les jeunes → Une demande en produits adaptés (jeunes, étudiants, seniors, famille monoparentale …) → Une tendance au retour vers la ville des jeunes seniors (proximité équipements et services) → Une évolutivité importante des normes de construction « handicap » → Méconnaissance des publics en situation d'urgence et grandes disparités dans la situation sociale des gens du voyage (aire d'accueil à adapter)		**► Favoriser une politique active de maîtrise et de programmation foncière** **► Mobiliser du foncier mutable pour créer des pôles de vie** **► Poursuivre l'effort de réhabilitation et de renouvellement urbain** (favoriser la reconversion des friches, dents creuses, programmes ANRU) **► Encourager l'amélioration du parc existant (OPAH)** **► Construire un habitat innovant et écodurable** **► Poursuivre la valorisation du cadre de vie**

Chapitre 6 **Reims, Ville Compacte et Intense**	**Une Ville Compacte au sein d'une Agglomération d'une Densité de Population Remarquable** → 60 ans d'extension (1945 – 2000) → Une absence de mitage : 12ème ville française (3 942 hbts/km² en 2009), 29ème agglomération (2 412 hbts/km² en 2009) = due la compacité de la ville centre regroupant à elle seule 87% de la population totale de l'agglomération → Une aire urbaine en extension **Consommation de l'espace :** → **Analyse des données Corine Land Cover :** consommation de 13ha en moyenne par an entre 1990 et 2006 → **Analyse des fichiers DGI :** consommation de 17ha en moyenne par an entre 1999 et 2012 **Moyenne : consommation foncière = 15 ha/an** **Une Situation Foncière Verrouillée :** → Des valeurs vénales élevées pour un marché foncier marqué par la rareté → Un déficit de stratégie foncière pour la collectivité **Analyse des densités, des formes urbaines et de l'intensité urbaine :** → Densités fortes et variées (entre faubourg, quartier d'habitat social, centre …) **Les sites et secteurs en mutation ou en devenir** → De secteurs et sites en mutation : friches ferroviaires, friches économiques, → Des secteurs en devenir : traversée urbaine, Port Colbert, Arc-Nord-Est, République-Sernam… → Des quartiers en rénovation urbaine → Présence de dents creuses dans le diffus	◆ **Privilégier des projets économes en ressource foncière et limitant l'étalement urbain** ◆ **Diminuer les artificialisations des sols par la reconquête des dents creuses de l'agglomération et la réhabilitation des parcs d'activités anciens** ◆ **Limiter l'imperméabilisation des sols** ◆ **Se doter d'une véritable stratégie foncière et d'outils opérationnels** ◆ **Renouveler la ville sur elle-même par la densification, la mutabilité des sites, la réappropriation des dents creuses**	► **Objectif de modération de consommation de l'espace :** - PLH = environ 1 020 logements/an sur Reims à construire ; Densité moyenne d'habitat souhaitée = 65 logts/ha ; besoins estimés à 15ha par an dont 8ha de reconquête et 7ha nouveau - Zone d'activités : besoins estimés à 15ha par dont 7ha d'extension et 8ha de reconquête ⇨ **14ha/an d'extension urbaine et 16ha/an de reconquête urbaine** ► **Réaffirmer la vocation agricole et naturelle des sites non voués à l'urbanisation à moyen terme** ► **Recycler le foncier sur les sites à enjeux, à la fois pour les besoins en logements et en développement économique** : Port Colbert, friches ferroviaires (Sernam, Arc Nord-Est, 12ème Escadre d'Aviation), Rives du Rouillât, Europan Sainte-Anne… ► **Accompagner la mutation des sites urbains à fort potentiel :** Moulin de la Housse, Port Colbert notamment. ► **Ouvrir de façon modérée de nouveaux sites à l'urbanisation en périphérie immédiate des quartiers existants et à proximité des axes desservis en transport en commun** : - Zone d'urbanisation future (1AU) : Fosse cannetière - Zone de réserves foncières (2AU) : extension des Epinettes, extension des zones d'activité Croix-Blandin et La Neuvillette… ► **Intensifier la Ville tout en y affirmant la place et l'importance de la nature**

Etat Initial de l'Environnement	**Patrimoine Naturel :** → Protection des espaces naturels : Zones humides, zone Natura 2000 « Marais de la Vesle en amont de Reims » : concerne 45 ha du Sud-Est du territoire rémois, 2 ZNIEFF, 4 sites naturels classés : la Butte Saint-Nicaise, les Crayères annexes aux caves « Champagne Ruinart Père et Fils », la place du parvis de la Cathédrale, les Promenades. → Déficit en espaces verts mais en développement = en 1999, 7,2m² par habitant ; en 2009, 7,8m² → La Coulée Verte : colonne vertébrale de la trame verte rémoise. **Biodiversité :** → Biodiversité « intramuros » rémoise masquée, cachée mais présente : **un « trésor vert »** : nombreux amphibiens (grenouilles, tritons), flore et oiseaux remarquables (petit gravelot, chevalier guignette…), la plupart liés aux milieux humides ou présentes dans les friches urbaines → Mesures de Reims Métropole : réduction de l'utilisation des phytosanitaires, programmes Biodiversité pour les abeilles et Oiseaux, émergence de l'agriculture biologique **Paysage :** → Limite nette entre espace naturel et zone bâtie. → Nombreux cônes de vue intéressants : vers les monuments majeurs et vers le grand paysage environnant → Entrées d'agglomération peu qualifiées **Changement Climatique, Qualité de l'Air et Energie :** → Dépassements des seuils autorisés pour la qualité de l'air constatés dans les zones à fort trafic → Bilan Carbone en 2010 : près de la 1/2 des émissions du territoire provient du secteur des transports et des déplacements (48%) tandis qu'un peu plus d'un ¼ des émissions est induit par le secteur des bâtiments (27%). Le patrimoine et les services communautaires sont responsables de 6% de l'ensemble des émissions du territoire. → Production énergétique : 4 chaufferies = Croix-Rouge, Orgeval, Europe, Châtillons. → Energies renouvelables : géothermie, énergie photovoltaïque, biocarburants. Potentiel à l'échelle du Pays rémois.	◆ **Remettre la nature en ville** - Développer le caractère verdoyant de Reims - Bâtir une continuité écologique ; préserver et développer la biodiversité urbaine - Préserver les zones naturelles de qualité ◆ **Sauvegarder le paysage remarquable et embellir le paysage urbain** = transformer progressivement et durablement le paysage urbain rémois, valoriser et affirmer les éléments de structuration de la ville qui contribuent à sa lecture, à son repérage et à son attractivité : la composition du bâti, l'ordonnancement des vides, la présence du végétal : - reconquête et valorisation de l'espace public - mise en valeur et protection des éléments végétaux qui qualifient l'espace public - requalification de la traversée urbaine de Reims - protection du patrimoine architectural, caractéristique de l'histoire rémoise et élément identitaire - accueillir de nouveaux gestes architecturaux forts, éléments d'identité de la ville de demain - préservation des cônes de vue intéressants - préservation des qualités paysagères liées au grand paysage environnant : contenir l'extension de la ville et l'ouvrir sur la campagne - amélioration de la perception des portes de la ville ◆ **Renforcer les exigences environnementales** - Sauver les ressources en eau - Optimiser le cycle des déchets : gestion et valorisation - Lutter contre le changement climatique et diminuer l'émission de gaz à effet de serre - Diminuer les nuisances urbaines et les pollutions - Encourager la durabilité des constructions et des opérations d'aménagement	► **Renforcer la durabilité** du PLU ► Rendre prioritaires la réalisation de nouveaux lieux de détente et de loisirs dans la coulée verte et l'inscrire au cœur d'un parc qui dépasse les limites de la ville : **poursuivre le projet Coulée Verte et créer le Grand Parc de Champagne**. ► Relier les espaces entre eux et révéler la trame biologique - mise en évidence des corridors biologiques : **développer la trame verte et créer le Grand Parc de champagne**. ► **Faire connaitre, préserver et valoriser la trame verte et bleue**, « réservoir de biodiversité », avec pour ambition de faire des habitants les premiers acteurs ► **Construire une ville désirée**, où la nature invite à la promenade et les places à la rencontre ► **Reconquérir les places publiques** ce qui permettra de développer les proximités et de transformer progressivement et durablement le paysage urbain rémois ► **Préserver et valoriser les paysages remarquables** du Pays Rémois : créer un grand parc vitrine, le Grand parc de Champagne : y conforter une agriculture productive et durable ► **Encourager les pratiques plus respectueuses du sol et de l'eau**, l'utilisation raisonnée des fertilisants et des pesticides, repenser la gestion des eaux pluviales et le maillage des réseaux : Grand Parc de Champagne = poumon bleu de l'aire urbaine. ► Favoriser la **création de régulateur thermique** par l'intégration du végétal dans les aménagements urbains. ► **Encourager l'application du label Développement durable** pour tout projet d'aménagement et de construction et l'Approche Environnementale de l'Urbanisme dans toute opération ► **Favoriser l'expression architecturale**. ► **Intensifier la Ville** et **Privilégier des projets économes en ressource** foncière et limitant l'étalement urbain

	Nuisances sonores : → Arrêtés préfectoraux relatifs aux voies bruyantes (autoroutières, routières et ferrées) → Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement et Cartes stratégiques du bruit **Risques naturels :** → Risque d'inondations lié à la Vesle et inondations par remontée de nappe → Risque d'effondrements de terrain lié aux cavités souterraines : servitude valant plan de prévention des risques → Risque limité de glissements de terrain → Risque Retrait-Gonflement des Argiles pouvant engendrés des dommages sur les constructions (fissures) **Risques technologiques :** → 71 ICPE soumises à autorisation recensées sur Reims dont 15 générant des périmètres d'isolement **Sites et sols pollués :** → inventaire BASOL= inventaire national des sites pollués ou potentiellement pollués → 20 sites sur Reims → inventaire BASIAS = inventaire historique régional des anciens sites industriels et activités de services → 674 sites sur Reims. **Gestion des Déchets :** → Compétences de la CAR = collecte et transports des déchets, traitement des déchets non valorisable, valorisation des déchets. **Ressource en eau :** → Les Eaux de surface : la Vesle, le Rouillat, la Muire. → L'Eau potable : 3 champs captants = Fléchambault, Couraux, Auménancourt + un 4ème bientôt exploité = Avaux. Capacité journalière maximale disponible d'eau potable : 80 000 m3 soit un dimensionnement pour 584 000 hbts environ ; Volume produit pendant le jour de pointe : 59 993 m3. → Orientations pour la gestion des eaux données par la SDAGE du Bassin Seine-Normandie et le SAGE Aisne/Vesle/Suippe → L'Assainissement : STEP dimensionnée pour 470 000 eq/hbts ; en 2011, 206 000 eq/hbts raccordés		► **Préserver les bords de Vesle** et encourager le développement de la végétation ► **Préserver la santé des habitants** (lutte contre les nuisances, qualité de l'air) : prévenir les risques naturels et technologiques ; lutter contre les nuisances atmosphériques et sonores ; réduire le bruit engendré par la circulation (traitement acoustique des bâtiments, utilisation d'enrobés phoniques…) ; diminuer les obligations en matière de stationnement pour agir sur lé réduction du trafic automobile ► **Optimiser la gestion des eaux pluviales – favoriser la gestion des eaux de pluie à la parcelle - et élaborer une stratégie de lutte contre l'imperméabilisation des sols :** élaboration d'un zonage eaux pluviales et mesures réglementaires anticipatrices ► **Préserver les milieux humides existants et les secteurs d'expansion de la Vesle**